

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU PETR PAYS TOLOSAN**

Séance du 21 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 octobre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h à la salle des fêtes de La Magdelaine sur Tarn.

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Eliséo BONNETON, Patricia CADOZ, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Philippe SEILLES, Julie LAURENS-DUDEK,

CCCB : Joël CAMART, Diane ESQUERRE, Sabine GEIL-GOMEZ, Gérard GUERCI, Anne-Sophie PILON, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Dominique CAILLAUD, Charles de LASSUS SAINT-GENIES,

CCF : Daniel DUPUY, Philippe PETIT, Colette SOLOMIAC, Jacques OF, Jean-Pierre ROUANET,

CCHT : Chantal AYGAT, Jean-Paul DELMAS, Denis DULONG, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Patrice LAGORCE, Sébastien NOËL, Laurent ZANETTI, Serge BAGUR, Patricia OGRODNIK,

CCVA : Thierry ASTRUC, Jean-Marc DUMOULIN, Isabelle GAYRAUD, Jean-Michel JILIBERT, Cédric MAUREL, Ludovic DARENGOSSE, Jean-Michel MICHELOT, Mylène MONCERRET.

Absents ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Charles de LASSUS SAINT-GENIES

Nombre de délégués : 47

Quorum : 24

Date de convocation : 13/10/2021

Membres présents : 40

Pouvoirs : 0

Domaine : Contractualisation

Délibération n°: 21/039

Objet : Contrat Régional 2022-2027

Cédric MAUREL, 7^{ème} Vice-Président, expose que la Région va engager une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales pour la période 2022-2027.

Ces contrats sont notamment marqués par une véritable rencontre entre chaque projet de territoire qui en est le fondement et les orientations et priorités régionales. Il fixera les objectifs stratégiques pluriannuels

communs sur la période 2022-2027. La mise en œuvre de ces objectifs fera l'objet, chaque année, de programmes opérationnels. Ils recenseront les actions ou opérations, leurs calendriers prévisionnels de réalisation et les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre.

Le document cadre exposera les différentes actions et opérations susceptibles de bénéficier des aides de la Région Occitanie/ Pyrénées Méditerranée au titre des politiques territoriales. Il organisera la mise en œuvre du partenariat entre le territoire du PETR Pays Tolosan, le Département de la Haute Garonne et la Région Occitanie pour :

- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans le territoire du Pays Tolosan ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- Encourager les dynamiques innovantes dans les territoires, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- Soutenir également le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ Bourgs Centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.

L'intérêt et la nouveauté du contrat cadre régional 2022-2027 est l'intégration de l'Objectif Stratégique 5 du FEDER (OS5) : Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources.

L'OS5 interviendra, avec des moyens financiers dédiés du FEDER, en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines et périurbaines.

L'OS5 soutiendra notamment les opérations concernant :

La création ou la réhabilitation d'espaces de vie urbains : places, squares, parcs, etc.

La création ou la réhabilitation d'équipements sportifs et récréatifs, en dehors des équipements destinés aux sportifs professionnels : stades, espaces de jeux, salles ou terrains de sport, piscine, etc.

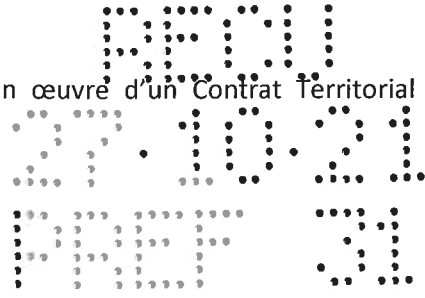
La création ou la réhabilitation d'infrastructures de services : relais maternelle, espaces associatifs, services administratifs de proximité, etc.

La création ou la réhabilitation de pôles éducatifs

Les opérations de revitalisation commerciale (acquisition immobilière, construction/réhabilitation ou extension de locaux) afin de maintenir, de créer ou de développer les activités de proximité liées au commerce ou à l'artisanat et répondant aux besoins du territoire.

Le Vice-Président propose au Conseil Syndical de s'engager dans la mise en place d'un Contrat Territorial entre la Région Occitanie/ Pyrénées Méditerranée et le PETR Pays Tolosan et de se rapprocher des services régionaux pour ce faire.

Il demande à l'Assemblée de délibérer sur la mise en œuvre d'un Contrat Territorial 2022-2027, et d'approuver la démarche entreprise.



Entendu l'exposé du Vice-Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour :

- s'engager dans la nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales pour la période 2022-2027
- approuver la rédaction du Contrat Régional 2022-2027 liant la Région Occitanie/ Pyrénées Méditerranée et le PETR Pays Tolosan
- mandater le Président pour signer tout acte et tout document relatif à ce contrat.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 21 octobre 2021.

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 21 octobre 2021
Au registre sont les signatures